



**NAMUR  
CAPITALE**

**Département de l'Éducation  
Citoyenne  
Service ENSEIGNEMENT**

A l'attention des parents/responsables  
des élèves des écoles communales de la  
Ville de Namur

Agent Traitant : Laurence FRANCK  
☎ : 081/24.71.09  
✉ : [social.enseignement@ville.namur.be](mailto:social.enseignement@ville.namur.be).

Namur, le 25 août 2025

Madame,  
Monsieur,

Objet : Année scolaire 2025/2026 – Application d'un tarif réduit pour les Services des  
repas chauds et de NAM'Extra

La Ville de Namur offre la possibilité aux enfants qui fréquentent ses écoles fondamentales de bénéficier d'un service de repas chauds ainsi que d'un accueil extra-scolaire (NAM'Extra).

Il s'agit de services payants mais non obligatoires.

Le Conseil communal fixe annuellement le tarif appliqué pour ces services et propose deux types de tarification, une tarification de base et une tarification réduite.

La tarification réduite s'applique aux enfants qui bénéficient du statut BIM.

Afin d'obtenir ces tarifs réduits, il convient d'envoyer à Madame Franck, Assistante sociale au Service Enseignement de la Ville de Namur, une attestation d'intervention majorée au nom et prénom de l'enfant.

Cette attestation s'obtient gratuitement auprès de votre mutuelle et est à envoyer par courriel à l'adresse suivante : [social.enseignement@ville.namur.be](mailto:social.enseignement@ville.namur.be).

Vous pouvez également joindre Madame Franck par téléphone tous les lundis et jeudis, toute la journée et le mercredi matin au 081/24.71.09 ou au 0476/94.25.37.

Cette dernière traitera la demande de tarifs réduits en toute confidentialité.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à votre (vos) enfant(s) une bonne rentrée et une excellente année scolaire.

Nathalie LEPRINCE,

Cheffe de Département

Julien LEMOINE,

Échevin de l'Enseignement

**HOTEL DE VILLE  
B-5000 NAMUR**